



# MAIRIE DE MONTMELARD

37 Place du Poilu - 71520

## PROCES VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL MARDI 17 SEPTEMBRE 2024 à 20 h 00

Séance du 17 septembre 2024, l'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois de septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de MONTMELARD, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame FLEURY Laure, Maire.

**Présents :** MM FLEURY Laure, CHORIER Jacques, THOMAS Thierry, THOMAS Baptiste, RAVEAUD Marie-Pierre, MARTIN Christelle, CHEVRIER Océane, NESME Eric, GELIN Lionel, CHARNAY Julien et VOUILLON Benoît

**Excusés :** -

**Convocation :** samedi 14 septembre 2024

**Affichage :** samedi 14 septembre 2024

Mr Benoît VOUILLON est nommé secrétaire de séance. Mme le Maire ouvre la séance.

Acceptation du compte rendu séance du 8 juillet 2024 à l'unanimité

#### Ordre du jour :

- Voirie
- Bâtiments communaux et matériel
- Bornage de la parcelle AN 158 en Pierranon
- Scolaire – transport scolaire
- Eau
- ZA de Longverne

- DM virement de crédits du chapitre 65 au chapitre 012 BP
- DM virement de crédits du chapitre 011 au chapitre 014 B EAU
- DM ouverture de crédits au chapitre 042 B EAU
- Aires de jeux : point commission
- Questions diverses

#### Voirie

---

**Travaux sur le bas du chemin de la Chure :** Un devis de l'entreprise BALLAND est présenté pour un montant de 8400.00 € TTC. Le Conseil municipal, après l'exposé du Maire, à la majorité 10 Pour - 1 abstention APPROUVE le devis de l'entreprise S BALLAND et décide de réaliser les travaux sur le chemin de la chure (partie basse) AUTORISE le Maire, ou ses adjoints à signer tout document relatif à cette décision

**Achat de traverses en vue de divers travaux notamment le chemin des Eaux de l'Elie :** Mr THOMAS propose l'achat de 25 traverses à 37 € HT l'unité.

Un devis réactualisé de l'entreprise BALLAND est en attente de réception.

Le conseil approuve cet achat d'autant que ce matériel devient difficile à trouver sur le marché.

Il est demandé à chaque conseiller de repérer les parcelles où l'égoutage aux abords des routes et des lignes électriques n'est pas fait. Un courrier de rappel sera ainsi adressé aux propriétaires des parcelles qui ne sont pas entretenues.

Par ailleurs, un devis sera demandé à l'entreprise MONTMESSIN pour le broyage du chemin du réservoir et le talus du lotissement Longuebise.

Il est noté que l'égoutage devient urgent sur la départementale bourg – Longverne

Des pierres tombent sur le petit chemin impasse des Genêts : Une restauration du mur est à prévoir sur 2025.

**Mairie - Retour sur les travaux réalisés** : reste en attente le clés et serrures, la tablette coulissante du secrétariat, le sol du secrétariat, voir à l'usage si besoin d'étagères supplémentaires. Prévoir des planches au sol pour protéger les murs des chocs dus aux chaises dans la salle de réunion.

Le raccordement à la fibre de la mairie est prévu le 25 septembre 2024.

**Travaux d'isolation extérieure de la mairie** : Un devis de GUILLOTIN Patrick est présenté au conseil pour des travaux d'isolation du bâtiment de la mairie. Celui-ci s'avère très élevé. Est-il vraiment nécessaire de réaliser ces travaux ?

Il est rappelé au conseil qu'une subvention allouée pour le projet initial rénovation + agrandissement a déjà été versée pour moitié en 2022 pour un montant de 11250 €. Au vu des modifications du projets dans sa globalité, il est possible que la commune doive rendre tout ou partie de cette somme perçue.

**Nouveau locataire** dans le logement au-dessus de l'école depuis le 01/08/24 : il s'agit d'un parent avec un enfant en bas âge.

**Installation d'un banc vers l'aire de jeux de boules** : Un devis de la société KIT FORET est présenté pour un montant de 530.00 € TTC. Devis élevé. Le banc sous l'abri bus sera donc déplacé vers l'aire de jeux.

**Installation d'un composteur** : Comme la réglementation l'oblige depuis le 1 er janvier 2024, les collectivités doivent mettre à disposition des usagers des composteurs pour accompagner le tri à la source. Il convient d'identifier l'emplacement le plus propice et de le mettre en place. Contact sera pris avec le SIRTOM pour mise en place et avec les floralies pour son utilisation éventuelle.

**Monuments** : Les travaux de remise en place des grilles destinées à fermer et sécuriser le monument à Combrenot sont à planifier sur octobre. Il sera prévu en même temps la pose du portillon vers la cuve à gaz.

**Eglise** : Le contrôle du paratonnerre et le réglage de l'heure ont été effectués par l'entreprise DEMARQUEST

**Cimetière** : Après les fortes pluies, des trous sont apparus au cimetière, il faut prévoir de les reboucher.

**Problème électrique au local des pompiers** : Un devis est en attente pour intervenir sur les luminaires du local. Par ailleurs il faut prendre contact avec ENEDIS pour demander le déplacement du disjoncteur du logement au-dessus de l'école.

**Panneau Pocket** : Le contrat arrive à échéance. Renouvellement de 2 ans décidé à unanimité.

**Cuve à eau** : Le projet d'implantation d'une cuve à eau doit être validé pour une mise en place au printemps 2025 : Pour rappel le devis pour une cuve récupérateur d'eau est de 12 734 € TTC subventionnable à 30 % par le département.

Le Conseil municipal, après l'exposé du Maire, à l'unanimité

VALIDE le projet d'implantation d'une cuve récupérateur d'eau de pluie selon les conditions exposées.

AUTORISE le Maire, ou ses adjoints à signer tout document relatif à cette décision

**Bornage de la parcelle AN 158 en Pierranon** : Le bornage est nécessaire pour réaliser la vente du terrain. Présentation du devis du géomètre MONIN de 1 514.4 € TTC.

Le Conseil municipal, après l'exposé du Maire, à l'unanimité

VALIDE le devis du géomètre pour le bornage de la parcelle AN 158.

AUTORISE le Maire, ou ses adjoints à signer tout document relatif à cette décision

## Scolaire – Transport scolaire :

---

### **Transport scolaire pour la rentrée de septembre 2024 :**

Changement dans l'organisation du transport scolaire avec mise en place d'une garderie les matins.

Il convient de renouveler la convention de Délégation de la compétence transport avec la région Bourgogne Franche Comté pour l'année scolaire 2024-2025 :

Le Conseil municipal, après l'exposé du Maire, à l'unanimité décide de renouveler la convention de délégation, autorise le Maire, ou ses adjoints à signer tout document relatif à cette décision

## Eau

---

Adoption du RPQS RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2023.

Le conseil a pris connaissance du document et approuve à l'unanimité les données qui y figurent.

Présentation de 2 devis SOLYD pour achat de matériel : regards pour un montant 1426.86 € TTC et quincaillerie 752.08 € TTC  
 Le Conseil municipal, après l'exposé du Maire, à l'unanimité  
 VALIDE les devis de SOLYD pour les 2 propositions d'achat  
 AUTORISE le Maire, ou ses adjoints à signer tout document relatif à cette décision

Présentation des devis pour projet renouvellement des canalisations sur Longverne :  
 Coût des heures de l'employé communal : 1785 € TTC  
 Entreprise BALLAND : 14 928 € TTC  
 VHM : 4668.42 € TTC  
 Ce projet serait financé par le SYDRO à +/- 50%  
 A noter que la somme de 9000 € à charge de la commune sera à inscrire au budget 2025. La TVA sera récupérable à N+2  
 Le Conseil municipal, après l'exposé du Maire, à l'unanimité  
 VALIDE le projet de renouvellement des canalisations à Longverne tel que présenté  
 ACCEPTE qu'un dossier soit déposé au SYDRO pour demander l'aide financière au titre du programme 2025  
 AUTORISE le Maire, ou ses adjoints à signer tout document relatif à cette décision

La réflexion sur le transfert de la compétence eau à la CCSCMB se poursuit. La commune souhaite conserver la maîtrise de la gestion de son réseau d'eau potable.

Il est rapporté des problèmes de relance à l'initiative du SCG dont la mairie n'a pas connaissance : un point sera fait.

#### ZA de Longverne :

La CCSCMB souhaite lancer une étude pour un projet photovoltaïque au sol sur la parcelle en friche de la zone artisanale. LOT A sur le plan en annexe. L'installation permettrait d'alimenter le bâtiment en réhabilitation sur les LOT C et D, et le surplus réinjecté dans le réseau de distribution local.

La commune se positionne favorablement à cette démarche avec un vote 5 pour 4 contre et 2 abstentions

Mr CHORIER est missionné par la CCSCMB pour réajuster le bornage de la voirie de ce même lotissement.

#### DM BUDGETAIRES

#### Décision modificative budgétaire pour virement de crédits du chapitre 65 au chapitre 012

Suite à la demande du SGC de Mâcon d'imputer les frais de secrétaires de mairie sur le compte 6216 (chapitre 012) au lieu du compte 657351 (chapitre 65), il convient donc de prendre la décision modificative suivante afin de procéder à un virement de crédits pour un montant de 43 000 € sur le budget 82500-MONTMELARD.

71316 Code INSEE	MAIRIE DE MONTMELARD BUDGET COMMUNAL M14-97	DM n°2 2024
---------------------	--	-------------

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

##### Virement de crédits du chapitre 65 au chapitre 012

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT </b>				
D-6216 : Personnel affecté par le GFP de rattachement	0.00 €	43 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>43 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-857351 : Subventions de fonctionnement aux GFP de rattachement	43 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>43 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>43 000.00 €</b>	<b>43 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
 DECIDE de prendre la décision modificative budgétaire afin de procéder à un virement de crédits du chapitre 65 au chapitre 012 pour un montant de 43 000 €.  
 DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien ces décisions et signer toute pièce utile.

### Décision modificative budgétaire pour virement de crédits du chapitre 011 au chapitre 014

Les crédits étant insuffisants au chapitre 014 pour pouvoir régler la redevance pour modernisation des réseaux de collecte activité 2023 à l'Agence de l'Eau Loire - Bretagne pour un montant de 3 212 €, il convient donc de prendre la décision modificative suivante afin de procéder à un virement de crédits pour un montant de 629 € sur le budget 82520-EAUX DE MONTMELARD.

710316 Code INSEE	MAIRIE DE MONTMELARD BUDGET EAU	DM n°1 2024
----------------------	------------------------------------	-------------

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Virement de crédits du chap 011 au chap 014

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-0378 : Autres taxes et redevances	629.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>629.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-708129 : Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0.00 €	629.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0.00 €</b>	<b>629.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>629.00 €</b>	<b>629.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE de prendre la décision modificative budgétaire afin de procéder à un virement de crédits du chapitre 011 au chapitre 014 pour un montant de 629 €.  
DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien ces décisions et signer toute pièce utile.

### Décision modificative budgétaire pour ouverture de crédits au chapitre 042

Les crédits n'étant pas prévus au chapitre 042 pour pouvoir passer l'écriture spécifique de dotations aux amortissements au compte 28154 pour un montant de 114.63 €, il convient donc de prendre la décision modificative suivante afin d'ouvrir des crédits pour un montant de 115 € sur le budget 82520-EAUX DE MONTMELARD.

710316 Code INSEE	MAIRIE DE MONTMELARD BUDGET EAU	DM n°2 2024
----------------------	------------------------------------	-------------

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Ouverture de crédits au chapitre 042

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	115.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>115.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-8811 : Dotations aux amort. des immos incorporees et corporelles	0.00 €	115.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0.00 €</b>	<b>115.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>115.00 €</b>	<b>115.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	115.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>115.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-28154 : Matériel industriel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	115.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>115.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>115.00 €</b>	<b>115.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE de prendre la décision modificative budgétaire afin de procéder à l'ouverture de crédits au chapitre 042 pour un montant de 115 €.  
DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien ces décisions et signer toute pièce utile.

## Aire de jeux / City Stade :

---

Mme le Maire demande à la commission chargée du dossier Jeux de plein air de proposer plusieurs solutions chiffrées au prochain conseil. Les aires de jeux sont dégradées, il est impératif de les renouveler pour le printemps 2025.

Les barrières du city stade seront toutes renouvelées par l'employé communal.

## Questions diverses

---

Le passage du Raid Bleu est prévu sur le dernier Week end d'octobre. Mr THOMAS Thierry doit prendre contact avec les organisateurs pour s'assurer du bon déroulement du passage sur les chemins de la commune.

Une réunion SYDESL est prévue le 9 octobre prochain, Jacques CHORIER peut y participer

L'AG 123 soleil se tiendra le 27 septembre.

CPI : Mme le Maire demande à Baptiste THOMAS d'organiser une réunion avec les SP du CPI d'ici le mois de novembre pour un point fonctionnement et formations.

L'apéritif dinatoire aura lieu le 25 octobre au St Cyr. Les invitations seront lancées.

Il est proposé que les jeunes diplômés de l'année apparaissent dans le bulletin municipal.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 22 octobre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 23h30.

Le Secrétaire de séance,  
Benoît VOUILLON



Le Maire,  
Laure FLEURY

